



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages aux Andelys, sous la présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, Maire

1) Nomination du secrétaire de séance

M. Alain DAJON est désigné secrétaire de séance

2) Appel nominal des membres

M. Frédéric DUCHÉ, Maire, M. Léopold DUSSART, Mme Martine VANTREESE, M. Jean-Philippe ADAM, M. Gérard LERATE, Mme Sylvie GOULAY, M. Thierry LECOUR, Mme Armelle KRATZ, Mme Jessica RICHARD, Adjoints ; Mme Colette CARON, M. Alain DAJON, Conseillers Municipaux délégués ; M. Claude LETOURNEUR, M. Christian LEPROVOST, Mme Véronique BABIN-PREVOST, M. Willy WUYTS, Mme Aurélie LORTIE, M. FABIEN HEYTENS, Mme Françoise LORENZI, Mme Christiane CHERRIER, M. Eric DELACOURT, Mme Muriel SCHULTZ, Mme Martine SEGUELA, M. Jean-Patrick HOURCASTAGNOU, Mme Assiata BA, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

M. Arnaud TOLLEMER, pouvoir à Mme Martine VANTREESE
Mme Aurélie LORTIE, pouvoir à M. Willy WUYTS
M. Pascal PEREAL, pouvoir à M. Frédéric DUCHÉ
M. François VAUTHRIN, pouvoir à Mme Martine SEGUELA

Absentes non excusées :

M. Josselin TAILLEUR
Mme Anaïs DAUBENTON

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2024 à 19 h 00

RAPPORTEURS

I – DIRECTION GENERALE

L. DUSSART **N° 2024-73** Vente d'un bien côte de Mantelle cadastré AP 160, 162 et 263

II – RESSOURCES HUMAINES

F. DUCHE **N° 2024-74** Suppression de la prime de fin d'année - Modification du RIFSEEP –
Relèvement des plafonds du CIA

F. DUCHE **N°2024-75** Recours au bénévolat

III – CULTURE

G. LERATE **N°2024-76** Convention de mise à disposition d'un local communal pour l'association Cré'Act

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des membres et désigne M. DAJON Alain secrétaire de séance.

- oOo -

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 1^{er} octobre 2024.

Approuvé à l'unanimité

- oOo -

F. DUCHÉ : En début de ce Conseil Municipal, nous souhaitons, avec Mme SEGUELA, déposer une motion commune. Il faut reconnaître que ce n'est pas chose habituelle chez nous que d'avoir des choses à déposer en commun à l'approbation du Conseil municipal. C'est au sujet de la situation d'EUROPHANE. Je vais vous lire cette motion qui a été rédigée à quatre mains avec Mme SEGUELA pour qu'elle puisse convenir à l'ensemble des forces en présence. Évidemment, je vais réitérer ce que je viens de dire sur l'appel des membres. J'aurais souhaité avoir un Conseil municipal unanime sur cette motion. Mais pour cela, il faudrait que tout le monde siège et prenne part de ses responsabilités, à l'action locale. C'est bien d'être dans les salles, c'est mieux d'être autour de la table. Cela étant dit, je ne vais pas polémiquer sur le sujet, mais je pense que ce sujet nécessite quand même un tout petit peu plus d'engagement des uns et des autres. Pour faire un point sur EUROPHANE avant de vous lire cette motion, nous étions hier avec un certain nombre d'élus au Salon des Maires pour faire le boulot du Salon des Maires. Mais on a commencé par le premier stand, qui est celui du stand de Thorn Europhane, Zoumtobel, pour aller rencontrer les deux pauvres commerciaux qui étaient sur place et qui ont eu droit à la colère froide du maire et des élus présents et du Président des Maires du canton qui nous accompagnaient sur le sujet. Nous avons rappelé notre total désapprobation face à cette situation, d'une part, et d'autre part, que nous ne voyons pas trop comment ils pourraient continuer à vendre dans le pays puisqu'ils ne produisent plus dans le pays. Donc aucun intérêt d'acheter les produits Zoumtobel. Et je me ferai évidemment l'écho de ces réflexions auprès de l'ensemble de mes collègues maires, auprès de l'ensemble des représentants du syndicat d'électricité pour dire que voilà, autant passer chez d'autres fournisseurs qui traitent un petit peu mieux leurs salariés que cette société. Si vous voulez bien, je vais vous lire la motion de soutien qui va être soumise à votre approbation :

Le Conseil Municipal des Andelys réuni en séance le 20 novembre 2024, exprime sa colère et son indignation face à la décision brutale de fermeture de la ligne de production de l'entreprise EUROPHANE, qui entraîne la suppression de 85 emplois sur notre commune et menace directement la stabilité économique, industrielle et sociale de notre territoire. Cette décision inhumaine impacte non seulement les salariés, mais aussi leurs familles et fragilise l'équilibre de notre économie locale. Ces travailleurs, certains ayant consacré de nombreuses années de leur vie à l'entreprise, 30 ans en moyenne, sont aujourd'hui sacrifiés sur le tel de la rentabilité financière, au mépris de leur engagement, de leur savoir-faire et surtout de leur dignité. Cette fermeture, loin d'être une fatalité, aurait pu être évitée par une gestion plus responsable, plus cohérente de l'entreprise et surtout plus respectueuse de l'humain. Nous exigeons que la direction du groupe Zumbobel prenne ses responsabilités et accorde sans délai les indemnités supra-légales aux salariés concernés. Je reviendrai à l'issue de la motion sur cette partie-là. Ces indemnités sont la seule mesure qui permettrait d'assurer une sortie digne à ces salariés, en accord avec les sacrifices qu'ils ont consentis pour cette entreprise. Toute tentative de se dérober à cette obligation serait un acte de mépris que nous ne pourrions tolérer. Nous réaffirmons notre détermination à aller jusqu'au bout pour garantir la dignité de ces femmes et de ces hommes. Il est impensable que les salariés soient laissés dans une telle précarité alors qu'ils ont contribué au succès et à l'enrichissement de l'entreprise pendant plusieurs décennies. Le Conseil Municipal des Andelys se mobilise pleinement pour défendre les intérêts des salariés. Nous continuerons à exiger que la direction prenne ses responsabilités et cesse de privilégier ses profits au détriment des vies humaines qu'elle met en péril. Nous rappelons également que les institutions

publiques, Etats, Régions, Départements, Agglomérations, villes et les partenaires sont mobilisés pour accompagner les salariés dans toutes les démarches possibles. La ville des Andelys ne cédera pas face à cette injustice et sera résolument aux côtés des administrés dans cette lutte. Nous resterons inébranlables dans notre engagement à défendre les droits et la dignité des salariés d'EUROPHANE.

Avant de passer au vote et éventuellement à un échange autour de cette motion, je souhaite vous dire un petit peu quelle est la situation aujourd'hui. Les salariés, vous le savez, ont fait grève pendant presque trois semaines. Nous nous sommes rendus, moi, quasiment tous les jours sur le piquet de grève. Madame SEGUELA, je sais que vous vous y êtes rendus aussi. Nous n'avons ni l'un ni l'autre, d'ailleurs, médiatisé nos visites avec force, photos à publier sur les réseaux sociaux parce que je crois très sincèrement que surfer sur la misère des gens n'est jamais très bon et qu'ils ne méritent vraiment pas qu'on puisse les instrumentaliser à des profits ou à des fins politiques. Je pense que nous sommes au-dessus de cela dans cette enceinte. Aujourd'hui, ils ont repris le travail depuis la semaine dernière. Le patron, le mandataire social, Monsieur SCHIEDCHEN, est revenu d'Autriche la semaine dernière. Il est revenu avec une partie d'indemnité supra-légale à hauteur de 700 000 euros, ce qui fait à peu près 230 euros par salarié et par année d'ancienneté, ce qui est largement insuffisant par rapport au précédent plan social qui, lui, était à 2000 euros par année d'ancienneté. Peut-être que ce n'est pas possible et pour être dans la stricte honnêteté, l'entreprise a des difficultés et tous les chiffres de l'entreprise montrent qu'ils ont des difficultés, mais ils sont encore bénéficiaires. Ils sont passés d'un bénéfice de 60 millions à 24 millions. Donc il reste encore un petit peu d'argent. Ça, c'est le premier point. Je crois qu'ils vont avoir une réunion de CSE demain, donc je ne vais pas obérer ce qui va être dit lors de la réunion de CSE. Et il appartient aux organisations syndicales et à la direction de discuter autour de l'application de ce PSE. Je crois savoir qu'ils sont prêts aussi à mutualiser une partie de la garantie de reclassement pour la mutualiser dans le supra-légal, ce qui permettrait d'abonder ces 700 000 euros et de doubler le fonds de le passer à 1 400 000 euros. Après, ce que j'ai demandé à la direction et à la direction de l'emploi du travail, qu'on informe correctement les salariés de leurs droits. Parce que vous le savez peut-être ou peut-être pas. Mais lorsque vous faites valoir un PSE, vos indemnités de licenciement légales, elles sont défiscalisées. Tout ce qui est supra-légal est fiscalisé. Et donc vous payez de l'impôt sur le revenu de la CSG, de la CRDS dessus. Donc il faut absolument que les salariés aient connaissance de l'ensemble des paramètres pour pouvoir décider en choix. La dernière réunion que j'ai eue avec le patron, et je suis dans la transparence la plus totale, il m'a dit la chose suivante. Il m'a dit voilà, nous avons du supra-légal. Les discussions se baseront sur le PSE avec du supra-légal. Sinon, nous ferons un PSE unilatéral sans supra-légal. Donc c'est une forme de chantage, comme ils le font depuis le début. C'est une forme de jeu contre la montre avec les salariés. C'est jouer avec les nerfs de femmes et d'hommes qui sont éprouvés par leurs trois semaines de grève. Parce que ce ne sont pas des gens qui sont habitués à rester sur un pont autour d'un feu de bois. Ils sont plutôt habitués à travailler. Donc ça déjà c'est éprouvant. Ils n'ont pas été payés évidemment de leurs jours de grève. Ça fait partie aussi des sujets qu'ils mettront sur la table. En tout cas, je l'espère pour eux, pour voir s'ils peuvent être indemnisés de leurs jours de grève. Et on a une direction qui est très ferme, très déterminée. Le mandataire social n'habite pas sur le secteur, ne connaît pas l'entreprise. C'est un dossier parmi d'autres. Ce sont des numéros d'agents ou des numéros de salariés. Les élus sont considérés à peu près à la même hauteur que les salariés. Ils me laissent quand même rentrer dans le bureau sans m'envoyer les forces de sécurité pour m'accompagner. Mais je n'ai pas le sentiment d'avoir une écoute ou tout du moins d'être dans l'attention particulière. Ils se méfient des services de l'Etat. Mais ils ont bien raison de s'en méfier puisque je rencontrerai demain le nouveau Préfet, Monsieur GIUSTI, qui viendra faire sa visite de courtoisie. Et je vais réitérer ma demande d'avoir une validation, d'être extrêmement attentif pour les services de l'Etat sur la validation du plan social de l'entreprise. Encore une fois, une entreprise qui a des déboires économiques, qui se trouve en redressement ou liquidation judiciaire, pourquoi pas avoir un regard un peu moins acerbe sur le sujet. Une entreprise qui fait des bénéfices, qui décide de délocaliser sa production dans des pays low cost type Serbie ou type Royaume-Uni, qui n'ont pas du tout les mêmes méthodes de fonctionnement que la France, me pose d'énormes problèmes et me pose un vrai cas de conscience sur cette forme

d'économie, et je suis plutôt à l'aise pour en parler, cette économie financière et capitaliste ou capitalistique qui fait perdre sens à une bonne part de la population qui s'égare après, évidemment, à travers des votes, dans des votes extrêmes, parce qu'effectivement, on n'a pas été capable d'assurer un avenir, un devenir pour l'ensemble de ces salariés, que ce soit aux Andelys, mais bien ailleurs aussi en France aujourd'hui. Voilà ce que je voulais vous dire sur l'état de la situation actuelle. C'est un sujet qui reste évidemment extrêmement prégnant. Des mesures d'accompagnement ont été mises en place par le Président du Département qui s'est rendu également sur place, sur un piquet de grève, a rencontré la direction lui aussi, sans faire des photos et de communication sur le sujet, et qui a décidé de mettre en place l'ouverture d'une ligne directe au centre médico-social pour accompagner les salariés les plus précaires et les plus fragiles, d'un point de vue social, avec les assistantes sociales ou assistants sociaux qui sont dédiées là-dessus. Nous avons mis et installé déjà le COPIL, le comité de pilotage du suivi PSE avec France Travail, avec la Région, avec l'Agglomération, avec le Département, pour commencer, et la DDETS évidemment sous l'égide du Sous-Préfet, pour pouvoir suivre l'application du PSE. Même si nous n'avons pas, nous, le pouvoir public, en dehors de l'État, grand-chose à dire sur les négociations qui se passent, mais aussi tout le suivi derrière, à la fois l'accompagnement et le reclassement des salariés, et puis après, évidemment, la réindustrialisation du site. Sur la partie accompagnement des salariés, la société avait proposé que ce soit le cabinet Oasis, qui dépend d'une structure qui s'appelle Oneida, pour faire la cellule de reclassement, ce qui avait été refusé par les partenaires sociaux, qui préféraient avoir le cabinet LHH. Nous avons également, Monsieur le Sous-Préfet, moi-même poussés auprès de la direction pour que ce soit LHH, puisque LHH est bien connu, malheureusement, des services de la ville, puisque ce sont eux qui ont fait, et qui effectuent encore le reclassement des salariés d'HOLOPHANE, dans les locaux, derrière la mairie. Donc ça, c'est un point positif, puisque la direction a finalement accepté de recruter LHH comme cellule d'accompagnement, et ce qui fait que nous, on gagnera du temps, puisque LHH connaît déjà tous les paramètres économiques et socio-économiques du territoire, et connaît déjà les entreprises du territoire. Donc ça, c'est le deuxième point. Le troisième point réside sur le salon de l'emploi, qui sera mis en œuvre au mois de janvier, pour les salariés, mais aussi pour les demandeurs d'emploi, mais avec une matinée dédiée pour les salariés d'EUROPHANE et d'HOLOPHANE, avec des entreprises qui ont des offres d'emploi. On pensait le faire plus tôt, et pour deux raisons, c'est compliqué. D'une part, parce qu'on avait déjà quelque chose au mois de décembre prévu pour l'emploi, mais qui est le sport par l'emploi, et donc ce n'est pas facile pour des salariés qui ne sont pas encore licenciés de se projeter dans cette dimension-là. Donc on a décidé de la passer au mois de janvier, et surtout aussi parce qu'au mois de janvier, ils seront déjà avec la cellule de reclassement, ils auront commencé déjà à rédiger leur CV, de se projeter. Il faut avoir un discours, même si la situation est terrible pour ces femmes et ces hommes, il faut avoir un discours quand même optimiste. Du travail, il y en a. Il y en a sur le territoire, même si la conjoncture économique est en train de changer dans le pays avec les plans sociaux que nous voyons arriver, sur le territoire, en tant que Président d'Agglomération, je vois beaucoup de sociétés, je fais beaucoup de visites d'entreprises, et je ne vois pas un chef d'entreprise qui ne me demande pas et qui ne me dit pas qu'il recherche des salariés. C'est le premier point. Le second point, un certain nombre d'entre nous siégeons à SNA. Nous avons signé, il y a quelques semaines de cela, une promesse de vente avec une société qui s'appelle IDLogistics et qui vise à s'implanter sur le Normandie-Parc-Sud, en face de MacArthur, enfin de l'autre côté de l'autoroute, et qui est en perspective de création de 400 emplois sur le territoire. Et j'ai une deuxième société, qui n'est pas encore atterrée pour le moment, mais qui envisage aussi de créer 400 emplois, en tout cas de transférer une partie de ces emplois et de recréer des emplois sur une branche particulière. Mais je ne peux malheureusement vous donner aucun nom, puisque dans les fonctions avec les entreprises, nous sommes souvent soumis à des accords de confidentialité. Donc je n'ai pas le droit de donner les noms des entreprises avec lesquelles nous travaillons. Sur le site industriel même d'EUROPHANE, nous avons déjà travaillé, j'ai déjà eu un contact avec un fournisseur de l'entreprise qui a monté un marché de niche et qui m'a dit qu'il pourrait être intéressé par une reprise d'une partie des locaux et une reprise des salariés. On n'est peut-être que sur 5 ou 10, mais 5 ou 10 sur 80, c'est déjà beaucoup en termes de proportion. Il est déjà en main avec les services de l'Agglomération et les services de la Région. Donc

j'ai fait le go-between pour qu'on puisse voir. Après, il faut voir si le marché est mature, etc. Il y a plein de sujets. En tout cas, il faut avoir un discours positif et surtout ne pas faire face à la résignation sur ces sujets-là. Il n'y aurait rien de pire que nous, élus, soyons en train de dire qu'il n'y a plus rien à faire, tout va crever, on va tous mourir, etc. Moi, je ne crois pas en ça. Qu'on soit de droite, de gauche, d'extrême droite ou d'extrême gauche sur les bancs de cette salle, je pense que nous avons un rôle prééminent à jouer sur l'accompagnement des salariés. C'est une évidence. On est aussi, tous autour de la table, des ambassadeurs du territoire. Et si nous-mêmes, nous commençons à dire tout est foutu, on va tous mourir, ça ne fera pas beaucoup avancer les choses, pour tout vous dire. Et puis, je ne crois pas que ce soit l'ADN dans lequel nous sommes installés, puisque nous sommes tous, entre guillemets, des politiques. Donc, on croit au sens de l'engagement. On croit à ce qu'on fait. On croit à des choses positives dans la vie. On est plutôt des gens qui regardons sur le long terme la vision de la collectivité. Et donc, je vous demande à toutes et à tous d'avoir un discours positif, pas béat d'optimisme. La situation est dure. Mais en même temps, personne ne restera sur le bord de la route, en tout cas, en n'étant pas accompagné par l'ensemble des pouvoirs publics représentés dans cette salle, à l'Agglomération, au Département, à la Région, et même avec les services de l'État, qui, je dois l'avouer, sont d'un soutien précieux sur le sujet. En accompagnement, j'ai encore fait un point lundi avec le directeur de la DDETS sur le sujet d'EUROPHANE. Et donc, ils sont totalement transparents à mon égard. Ils me tiennent informé de tout ce qui se passe. Et je voulais les en remercier sur ce sujet. Voilà sur cette introduction peut-être un peu longue. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce sujet ?

M. SEGUELA : Alors, je partage, et nous partageons, bien sûr, cette motion, puisque nous l'avons écrite en commun. Moi, je suis effarée, mais vraiment effarée, par le comportement des dirigeants de cette entreprise, qui n'ont même pas la correction, et ça, c'était jeudi dernier, d'expliquer clairement aux salariés ce qui va leur arriver. Il montre des espèces de tableaux où, finalement, comprenez qui pourra. Et je suis effarée aussi de voir que ces mêmes personnes ne connaissent pas la convention collective de l'entreprise. C'est effarant. Moi, je n'en suis pas revenue jeudi dernier, parce que quand j'écoutais les salariés, et puis en plus, comme ils expliquent mal aux salariés ce qui pourrait leur arriver, en fait, chacun comprend à demi-mesure ce qui va lui arriver. L'imposition, ça, ils ne savent pas. Enfin, il y a plein de choses où ils ont besoin de leur syndicat pour être éclairés. Et il y a vraiment un grand mal-être. Alors, toutes les journées de grève qu'ils ont faites, comme elles ont été faites après la déclaration de licenciement potentiel, l'entrepreneur voulait les retirer sur ce qu'il allait donner comme indemnité, ce qui n'est pas légal non plus. Donc, je pense que là, l'entreprise Zumtobel, je n'ose même pas imaginer qu'ils aient eu un stand au Salon des Maires. Non, mais on touche le fond. Donc, ils ont vraiment besoin de nous. Je me suis permise de dire à quelques personnes qui étaient présentes et pour qui, avoir fait ces journées de grève étaient compliquées, qu'ils pouvaient venir à la mairie éventuellement. Je me suis peut-être un peu avancée, mais pour venir chercher des bons alimentaires. Alors, c'est compliqué aussi pour eux parce que c'est difficile d'avouer qu'on a besoin de ce genre de choses.

F. DUCHÉ : Ils ne veulent pas l'aumône, ils veulent de la dignité.

M. SEGUELA : Voilà, c'est ça. Donc, c'est compliqué aussi pour eux. Et puis, moi, je pense que nous toutes et tous, on ne peut être qu'en soutien de ces personnes. Il y a beaucoup d'émotions, ce n'est même pas de la colère, en fait. Il y a beaucoup d'émotions, quand on va les voir. Et moi, je refuse de faire des photos avec eux parce que je pense que c'est leur combat qui est le plus essentiel. Et ce n'est pas moi sur une photo avec eux, mais c'est plutôt eux qui sont l'essentiel. Et je pense qu'ils comprennent tout à fait que l'on ne veuille pas faire de photos avec eux. Et puis, d'autre part, c'est toujours complexe parce que quand on va les voir, en fait, on commence à parler avec les premières personnes qui sont devant. Et puis, finalement, on n'arrive jamais à ceux qui sont derrière parce qu'on a passé beaucoup de temps avec les personnes qui sont là. Et je pense que le fait qu'on s'intéresse à eux, je pense que c'est vraiment un soutien qui leur tient à cœur. Et il ne faut pas lâcher là-dessus. Il

ne faut vraiment pas lâcher parce qu'on ne sait pas ce que demain, le fossoyeur de cette entreprise, va leur apprendre.

F. DUCHÉ : Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce sujet ? Je ne vois pas de prise de parole. Je vous soumetts donc cette motion qui sera adressée au Président du Conseil d'administration de Zumbobel en Autriche. On se fera un plaisir, on la traduira en allemand également. C'est quand même une langue sympathique. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des oppositions ? Adoptez à l'unanimité. Et je vous remercie collectivement pour cette belle unanimité et ce soutien que nous pouvons apporter aux salariés. Merci infiniment.

I – DIRECTION GENERALE DES SERVICES

N° 2024-73 Vente d'un bien côte de Mantelle cadastré AP 160, 162 et 263

Le rapporteur rappelle que la Commune a acheté par acte notarié du 24 octobre 2005, un immeuble situé côte de Mantelle, connu sous le nom de « meubles Bénard » qui comprend un bâtiment de 1.850 m² répartis sur trois niveaux, entouré d'une bande de terrain.

Ce bien, cadastré section AP n° 160, 162 et 263, a été acquis aux fins de constitution d'une réserve foncière. Depuis son acquisition, il fait office de lieu de stockage pour les services municipaux et les associations locales.

Depuis 2019, l'ensemble du rez de chaussée est également occupé par l'association « l'abri » qui y développe ses différentes activités liées à la ressourcerie. Cette occupation est consentie à titre gratuit, en contrepartie de laquelle, de nombreux travaux ont pu être réalisés aux frais exclusifs de l'association (environ 80 000€).

Pour rappel, créée en 1984, l'association l'Abri développe, dans le Département de l'Eure, une offre d'hébergement, de logement et d'accompagnement, destinée à toute personne fragilisée par sa situation sociale et/ou de santé. Les ressourceries, gérées par l'association, ont pour mission d'accompagner les personnes éloignées de l'emploi dans leur transition professionnelle et d'avoir un impact sur la réduction du flux d'objets devant être mis en déchetterie sur les territoires où elles interviennent. Pour cela, elles mettent en action les fonctions de la ressourcerie qui sont : la collecte, le tri et la valorisation, la revente, la sensibilisation.

La ressourcerie des Andelys a connu rapidement un vif succès depuis son installation, emploie actuellement 22 salariés en contrat à durée déterminée d'Insertion (CDDI). Elle compte en outre, au cours des prochains mois, pérenniser son activité sur site et poursuivre son fort développement. L'effectif sera porté rapidement à 25/26 personnes.

Il lui est donc urgent de disposer de davantage d'espaces, aussi c'est dans cet esprit qu'elle souhaite acquérir l'intégralité du bâtiment anciennement les « meubles bénard ». Une offre d'achat de Monsieur Philippe TESSIER, président de l'association a donc été adressée à la Commune, au prix de 165.000 €, net vendeur Cette offre tient compte de l'état de ce bien, des travaux à réaliser (à minima 65 000€) et de la situation du marché immobilier actuel. Elle n'est assortie d'aucune condition suspensive.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 95-127 du 8 février 1995, relative à la consultation des services des domaines,
Vu la lettre d'intention d'acquisition de l'association auprès de la Commune en date du 8 octobre 2024,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 12 novembre 2024,
Vu l'avis des domaines en date du 21 avril 2023,
Vu le plan de localisation du terrain joint en annexe,
Vu le rapport ci-dessus présenté,

Considérant le projet d'intérêt général porté par l'association « l'Abri » sur le territoire,
Considérant la mission de réinsertion professionnelle exercée par l'association au travers de ses activités liées à la ressource,
Considérant le souhait de l'association de pérenniser son activité sur site et de poursuivre son fort développement,
Considérant que l'offre reçue s'inscrit parfaitement dans la dynamique économique voulue par la municipalité qui soutient le monde associatif et l'emploi,
Considérant que l'offre tient compte de l'état de l'immeuble, des nombreux travaux à réaliser et de la situation du marché immobilier actuel,
Considérant que la nécessité de ce projet, sa nature, sa vision non mercantile et l'importance des sommes à engager (travaux d'envergure, ...) justifient un prix d'acquisition plus faible que l'estimation des domaines.
Considérant que rien ne s'oppose à cette cession,

DECIDE

- Article 1 -** **DE VALIDER** la vente de l'immeuble cadastré section AP n° 160, 162 et 263, l'ensemble, au prix de 165.000 € net vendeur et **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents permettant la réalisation de cette opération
- Article 2 -** **DE DÉSIGNER** Me Edouard BRODIEZ, notaire chargé de la rédaction des pièces afférentes à ce dossier. Les frais inhérents seront à la charge de l'acquéreur
- Article 3 -** Les crédits sont inscrits en recette au budget primitif 2024
- Article 4 -** Ampliation de la Présente sera transmise au Préfet de l'Eure, au Trésorier municipal et au Président de l'association.

Vote à l'unanimité

- oOo -

II – RESSOURCES HUMAINES

N° 2024-74 Suppression de la prime de fin d'année - Modification du RIFSEEP – Relèvement des plafonds du CIA

Le rapporteur rappelle que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) dans son rapport définitif portant sur l'examen de la gestion de la commune des Andelys (exercice 2019 à 2022) a expressément signifié à la Collectivité de mettre fin à la prime de fin d'année.

Elle considère en effet que son existence et surtout son évolution depuis 1984 ne remplissent pas toutes les conditions de légalité. Si cette analyse n'est absolument pas partagée par la Commune, il ne lui est pas possible de s'opposer à cette « obligation de faire ».

La Commune souhaite néanmoins que cette décision de suppression de la prime de fin d'année n'ait aucune conséquence financière pour l'ensemble des agents de la collectivité. Pour cela et afin de valoriser la manière de servir des agents, il est décidé d'appliquer le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), composante du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, (R.I.F.S.E.E.P) créé et modifié par délibérations des 18 décembre 2019, 20 février 2021 et 13 décembre 2022. Cependant, nous avons constaté l'incohérence des plafonds fixés pour le versement du CIA. Il convient donc de relever et d'harmoniser les plafonds de la catégorie C.

GRADES CONCERNES :

- **Adjoint administratif, agent de maîtrise, adjoint technique, adjoint d'animation, adjoint du patrimoine**

Groupe 1 : 1400 contre 1200

Groupe 2 : 1200 contre 1000

Groupe 3 : 1000 contre 800

Groupe 4 : 800 contre 300

- **Agent territorial spécialisé des écoles maternelles**

Groupe 1 : 1000 contre 800 €

Groupe 2 : 800 contre 300 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération en date du 18 Décembre 2019, instituant la mise en œuvre du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, (R.I.F.S.E.E.P) au 1^{er} Janvier 2020.

Vu la délibération en date du 20 Février 2021 instituant de nouvelles modalités de mise en œuvre du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, (R.I.F.S.E.E.P) au 1^{er} Mars 2021,

Vu la délibération du 13 décembre 2022 modifiant les délibérations précitées,

Vu le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes du 7 novembre 2023 demandant à la Commune, la suppression de la prime de fin d'année,

Vu l'avis favorable du Conseil Social Territorial en date du 13/11/2024,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances lors de sa réunion du 12/11/2024,

Considérant que l'application du CIA impose à la commune de relever les plafonds pour certains grades,

DECIDE

Article 1 : DE SUPPRIMER la prime de fin d'année,

Article 1 : DECIDE de l'application d'un CIA individuel,

Article 2 : DE MODIFIER les délibérations portant création et évolution du RIFSEEP afin d'instituer de nouveaux plafonds pour les grades et groupes de catégorie C du CIA comme suit :

- **Adjoint administratif, agent de maîtrise, adjoint technique, adjoint d'animation, adjoint du patrimoine**

Groupe 1 : 1400

Groupe 2 : 1200

Groupe 3 : 1000

Groupe 4 : 800

- **Agent territorial spécialisé des écoles maternelles**

Groupe 1 : 1000

Groupe 2 : 800

Article 3 : PRECISE que les autres plafonds des autres grades ne sont pas modifiés

Article 4 : DIT que le versement du CIA nécessitera la rédaction d'un arrêté individuel pour chaque agent de la Commune et du CCAS

Vote à la l'unanimité

- oOo -

N°2024-75 Recours au bénévolat

Le rapporteur rappelle que dans le cadre du dispositif de l'aide aux devoirs, une personne a sollicité la municipalité afin de pouvoir intervenir bénévolement auprès des enfants.

Il est précisé que le collaborateur occasionnel ou bénévole est celui qui, en sa seule qualité de particulier, apporte une contribution effective à un service public dans un but d'intérêt général soit concurremment avec des agents publics, soit sous leur direction, soit spontanément.

Pour être qualifié de bénévole, la personne doit intervenir de manière effective, justifiée et en sa qualité de particulier.

Sauf en cas d'urgence, la collectivité doit pouvoir vérifier les compétences des bénévoles et leur casier judiciaire avant de conclure une convention de bénévolat. Elle doit également adopter une délibération lui permettant de recourir à ce dispositif pour un ou plusieurs évènements.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances lors de sa réunion du 12 novembre 2024,

CONSIDERANT la possibilité d'avoir recours au bénévolat ;

DECIDE

Article 1 : D'APPROUVER le recours au bénévolat dans le cadre du dispositif de l'aide aux devoirs ;

Article 2 : D'APPROUVER la convention de bénévolat jointe en annexe à la présente délibération

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe à la présente délibération.

J-P. HOURCASTAGNOU : Oui, je voulais savoir simplement si une formation est nécessaire. Est-ce que vous engagez n'importe qui ? Il y a quand même une petite évaluation des personnes qui viennent se proposer ?

F. DUCHÉ : C'est mieux pour l'aide aux devoirs. Je vais laisser répondre Armelle.

J-P. HOURCASTAGNOU : Oui, ça me paraît logique. On ne va pas leur faire faire des dictées, mais...

A. KRATZ : Il y a plusieurs choses. Il y a déjà la vérification du casier judiciaire. La première chose, c'est celle-ci. Ensuite, évidemment, il y a un entretien, il y a une discussion, on voit un petit peu le niveau d'études. C'est cadré. Pour ce monsieur en particulier, c'est un monsieur qui a déjà participé aux CLAS, le contrat local d'aide à la scolarité, donc qui a déjà encadré des enfants, sauf que c'était un monsieur qui avait des compétences pour le scolaire plus que pour l'ouverture culturelle, sportive. Donc, ça lui convient beaucoup mieux de participer à l'aide aux devoirs plutôt qu'au CLAS. Donc, c'est quelqu'un qu'on connaît. Et c'est vrai qu'aujourd'hui, on cherche d'autres personnes pour encadrer les enfants. Donc, si vous avez des idées, des candidats, n'hésitez pas à nous les transmettre.

J-P. HOURCASTAGNOU : On va déjà faire savoir qu'on recherche des bénévoles. Je ne sais pas parce que ce n'est pas évident. Moi, pour ne rien vous cacher, quand je suis arrivé aux Andelys, j'ai été voir aux oiseaux et j'ai demandé s'il y avait une structure comme ça, d'aide aux devoirs. Et j'ai donné mon nom. On m'a dit on vous rappellera. On ne m'a jamais rappelé. Donc, maintenant, peut-être que le système est plus efficace et plus efficient. Mais en tout cas, il faudrait faire savoir que ça existe parce que je suis sûr qu'il y a des gens que ça intéresse. Il y a probablement pas mal de gens que ça intéresse. Ça existait dans la commune où j'habitais et dans la commune où je vais régulièrement, dans les Hauts-de-Pyrénées, ça marche pas mal avec une de mes belles sœurs qui s'en occupe. Donc, il y a des gens que ça intéresse. Il faut qu'ils soient suffisamment nombreux parce que s'il n'y en a qu'un ou deux, ça ne peut pas fonctionner. Parce que s'ils sont tout le temps sur la planche, tout le temps sur le terrain. Ça n'ira pas. Donc, il faut qu'il y ait un roulement quand même parce que ces gens-là, on ne va pas leur demander d'être là tout le temps. Ça me paraît difficile.

A. KRATZ : C'est assez contraignant. C'est vrai que c'est des périodes de six semaines. Donc, c'est vrai que plus on aura un nombre de bénévoles importants, plus ça permettra de faire un roulement. Évidemment, souvent, ce sont des retraités qui ont aussi des petits-enfants et qui n'ont pas forcément des vacances scolaires au même moment que nos vacances scolaires sur la ville. Nous communiquerons, je pense, un peu plus sur le sujet à l'avenir.

Après ces échanges, Monsieur le Maire a procédé aux votes.

Vote à l'unanimité

- oOo

N°2024-76 Etablissement d'une convention de mise à disposition d'un local communal pour l'association Cré'Act

Le rapporteur rappelle que l'association Cré'Act propose tout au long de l'année à la population du territoire une programmation d'animations culturelles et de loisirs. Forte de son dynamisme, cette association entend aujourd'hui développer ses activités à travers la mise en place d'ateliers théâtre.

Afin de soutenir le développement de cette activité, il convient d'établir une convention entre la Ville et Cré'Act de mise à disposition d'un local à l'Espace Clotilde pour la tenue d'ateliers théâtre les samedis matin de 9h30 à 13h.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu, le Code général des collectivités territoriales,

Vu, la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration,

Vu la convention jointe,

Vu, l'avis favorable de la Commission Culture en sa séance du 6 novembre 2024,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances lors de sa réunion du 12 novembre 2024,

Considérant la volonté municipale de maintenir la mise à disposition de locaux au profit d'associations favorisant ainsi leur développement ;

DECIDE

Article 1 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention de mise à disposition d'un local communal à l'Espace Clotilde au profit de l'association Cré'Act,

Article 2 : Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Eure, Monsieur le Trésorier municipal et à l'association

M. SEGUELA : Je trouve ça très bien que l'on puisse leur donner un local dans le bâtiment Sainte - Clotilde. Mais est-ce qu'on a quelques nouvelles de notre futur espace médiathèque culturel qui devrait voir le jour en face du cinéma ? Parce que j'ai posé une question qui est dans le document des questions diverses. Est-ce que vous avez, pour l'instant, des pistes concernant ce centre culturel ? Comme ça, on passe directement à la question.

F. DUCHÉ : Non, on va faire dans l'ordre. On les fera dans l'ordre. C'est encore moi qui maîtrise l'ordre du jour, pas vous.

M. SEGUELA : Il n'y a pas de souci. Et d'autre part, le local de Cré'Act qui était dans la partie de l'école de musique qui a quelques difficultés bâtimentaires. Est-ce qu'il est toujours à l'association Cré'Act ou pas ?

G. LERATE : Oui, ils exercent toujours dans ces locaux. Mais ces locaux, je vous rappelle, n'appartiennent plus à la ville des Andelys, enfin si, ils appartiennent à la ville des Andelys mais ils sont mis à la disposition de SNA. Et il y a une convention, effectivement. Ils utilisent effectivement ces locaux. Mais pour du théâtre, et pour les mouvements scéniques, etc., faire évoluer des enfants sur une scène, il faut une salle un peu plus grande.

M. SEGUELA : L'intérieur du bâtiment Saint-Clotilde, vous avez plutôt privilégié la salle qui est à l'étage ?

G. LERATE : Ça sera la salle du premier étage qui est la plus grande. Et puis qui est occupée, effectivement, toute la semaine, pratiquement. Mais le samedi matin, il y a un créneau disponible. Donc c'est la seule salle qu'on a trouvée pour leur mettre à leur disposition des locaux dignes de ce nom.

M. SEGUELA : Très bien.

Vote à l'unanimité

- oOo -

QUESTIONS DIVERSES MADAME SEGUELA **GROUPE LES ANDELYS ENSEMBLE**

Question 1 : Les friches industrielles de la ville

Nous avons actuellement deux friches industrielles aux Andelys : la Soie et Holophane. Peut-on avoir un point d'étape sur leur devenir, les pistes recherchées, les financements éventuels ?

Réponse du Maire :

Alors, sur HOLOPHANE, je crois l'avoir déjà dit en conseil municipal. Aujourd'hui, on a procédé à un démembrement du site. La maison du directeur doit faire l'objet d'une acquisition par la ville en vue, d'y transférer à terme le musée Nicolas Poussin, et de manière à mettre en connexion le flux touristique et le public culturel qui, forcément, ne se trouve pas, forcément, derrière la collectivité. Sur le bâtiment industriel, aujourd'hui, nous avons lancé des études avec l'EPFN, l'établissement public foncier de Normandie, pour avoir des certitudes sur le bâtiementaire et sur l'état de pollution. Ces études sont en cours, et mes équipes étaient, encore ce matin, avec l'EPFN, en train de faire le point. Je ne peux pas aller plus loin, parce que je n'ai pas eu la restitution des études. Pourquoi nous avons demandé cela ? Tout simplement parce qu'on veut voir quel est l'état du site, ce que nous pouvons en faire. En fait, c'est une étude un peu plus globale. C'est l'état de la pollution, l'état des bâtiments et les opportunités pour pouvoir réaménager. Est-ce qu'il faut démolir partiellement ? Est-ce qu'il faut démolir totalement ? Il y a pleins de sujets. On est en périmètre des abords, on est sous Château-Gaillard, on est en Grand-Site-National, on est en PPRI Seine, donc il y a pas mal d'enjeux, avant que la collectivité et Seine-Normandie-Agglomération puissent éventuellement se porter acquéreur à un prix qui restera fixé, qui va de 1 euro symbolique à 3 millions, ça c'est une délibération que vous avez votée à l'agglomération. Évidemment, on est plutôt sur le 1 euro symbolique, pour ne pas récupérer en plus

des trucs que la ville subit. Après, nous avons des prospects aujourd'hui sur ce site, dont je ne peux pas vous donner le nom, malheureusement également, qui sont en cours de réflexion, et dont je pense qu'on pourra avoir des réponses, j'espère, avant la fin de l'année, sur le site. Des visites ont été faites, j'ai accompagné, d'ailleurs, une visite sur place, et j'attends de voir, après, vous avez des paramètres financiers, des paramètres techniques, des paramètres d'accompagnement des collectivités, qui sont à prendre en considération par le chef d'entreprise ou l'entreprise qui veut s'installer dessus, dans un contexte économique morose aussi, avec des grandes craintes. Je le dis souvent, et je crois l'avoir dit à Seine-Normandie-Agglomération, sur IDLogistics, qui est une boîte dont nous avons signé la promesse de vente pour Seine-Normandie-Agglomération, et qui représente 400 emplois. Avant la dissolution, ils étaient prêts à signer sans conditions suspensives. Le lendemain de l'annonce de la dissolution du Président Macron, le lundi, il nous appelait en disant voilà, 10 conditions suspensives pour la réalisation du projet. Un industriel, tel qu'il soit, a besoin de garantie, de sérénité, et pas d'instabilité. Donc aujourd'hui, on travaille, et on sera dans la même dynamique sur le site d'EUROPHANE. Vous ne l'avez pas posé dans votre question, mais ça m'évitera la question au prochain conseil municipal, comme ça, vous aurez aussi des choses pour EUROPHANE. On est aussi dans une démarche de rencontre des dirigeants du site, avec les services de l'agglomération, les services de l'ADN, monsieur Alexandre VALLE, que vous connaissez à la Région, pour pouvoir regarder comment on peut remettre de l'emploi sur le site. En sachant que moi, je mets un critère qui me paraît quand même assez essentiel, c'est le nombre d'emplois à l'hectare, parce que sinon, on prend le risque d'avoir un entrepôt de stockage pour la logistique, et d'avoir la surface consommée, et peu d'emplois derrière. Or, l'objectif, on voit bien qu'on a 281 emplois, 300 emplois qui ont été supprimés sur cette année, cette annus horribilis 2024, il faut donc trouver les modalités de pouvoir recréer, à tout le moins, essayer de recréer 300 emplois sur le territoire. Je ne suis pas désespéré, parce qu'il y a deux choses qui plaident plutôt en notre faveur sur les friches. Déjà, vous avez la zéro artificialisation nette, qui oblige les boîtes à réfléchir, et qui sont plutôt intéressées à travailler sur les friches. Et pourquoi elles sont intéressées à reprendre des friches plutôt que de construire du neuf ? Parce qu'elles ont quelque chose qui pèse beaucoup, et notamment sur les grosses entreprises, c'est la responsabilité sociale et environnementale, la fameuse RSE, et la décarbonation de l'industrie aujourd'hui, qui sont des sujets, nous étions avec Christian LEPROVOST la semaine dernière au CNPP avec des chefs d'entreprise sur la décarbonation, et on voit bien qu'ils sont dans ces enjeux-là. Donc ça veut dire que le fait d'avoir des friches, c'est effectivement à l'instant T une problématique pour la collectivité, une faiblesse, mais de cette faiblesse, je pense qu'on peut la retourner en force et en opportunité, justement parce que ce n'est pas de la consommation, ce n'est pas de l'artificialisation, ce n'est pas de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, des NAF, et donc c'est un vrai intérêt, et ça ne dégrade pas notre compteur lié au SCOT et au SRADET sur l'urbanisation. Sur le site de la Soie, je vais essayer d'être un peu plus rapide dans mes réponses, pardonnez-moi. Sur le site de la Soie, on a une réflexion sur l'implantation d'un équipement type entreprise solidaire, il n'y en a pas 150 sur le territoire, mais vous savez que l'APEF est à la recherche de nouveaux locaux. L'APEF est une association d'insertion qui œuvre sur le territoire depuis 1997, de mémoire, qui est en bail commercial, et qui a besoin d'avoir sa propre autonomie. Donc on est en train de réfléchir à leur mettre à disposition ou leur vendre, selon le montage financier le plus opérant, pour qu'ils puissent récupérer une partie du site de la Soie et construire leurs bâtiments d'accueil, etc. Et pour le reste, on a souhaité faire de la renaturation. Donc, je pense que ça peut résonner chez vous, de désimperméabiliser les sols, de remettre des plantations, et avec, par contre, une bande conservée sur la partie élargissement de la voie d'accès de la rue Hamelin, la route de Rouen, qui aujourd'hui est une entrée de ville plutôt moche, et dont on souhaiterait qu'elle soit un peu plus qualitative pour la collectivité. Voilà, pour cette première question.

Question 2 : Le patrimoine des églises aux Andelys

Actuellement les églises de cette ville montrent des désordres architecturaux importants pouvant remettre en cause la pérennité de certains espaces. Depuis la loi de 1905, l'entretien est à la charge des collectivités. Là la situation est de plus en plus critique. Comme vous le savez, ce patrimoine est un patrimoine de rang national et doit être restauré car c'est aussi un attrait touristique pour la ville.

Préserver le patrimoine ce n'est pas seulement refaire des balustrades qui s'écroulent, c'est surtout maintenir en état l'ensemble pour que le bâti tienne. Récemment la collégiale a fait l'objet d'une visite de Madame Médaille, référente territoriale pour le contrôle scientifique et technique du patrimoine. Un rapport vous a été récemment adressé. Nous aimerions en avoir copie ou au moins pouvoir le consulter.

Dans ce cadre, des questions se posent à nous:

a-Où en est-on du contrat qui nous lie avec la société Lympia architectures qui a fait les travaux sur la partie nord de la collégiale, les travaux ont été arrêtés faute de subventions et en vue de restaurer Saint Sauveur, mais des études avaient été produites pour restaurer l'ensemble de la partie nord. Si la région vous accorde des aides pour la restauration future, restauration urgente à faire d'ailleurs, pourra-t-on reprendre les travaux en faisant juste " un rafraichissement" des devis ou devra-t-on refaire des études préalables ?

Si c'est la 2e solution, cela retardera encore non seulement les réalisations mais surtout cela pourrait compromettre les aides ?

b- Qui pourrait être chargé en mairie de monter les dossiers par rapport au patrimoine? Je sais qu'à SNA il y a une personne pour aider au montage de ces dossiers mais aux Andelys qui est le référent ?

c- Où en est-on des études pour l'église Saint Sauveur? Récemment le conseiller régional Edouard de Lamaze est venu aux Andelys pour voir comment la région pourrait aider la ville. Qu'est-il ressorti de cet entretien ?

Madame la Conseillère municipale, je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à la préservation du patrimoine communal, et en particulier à nos églises, qui constituent un bien précieux tant pour leur valeur historique que pour leur rôle dans l'attractivité touristique de notre ville.

Concernant les travaux sur la collégiale

Le contrat avec la société Lympia Architectures, qui avait engagé des travaux sur la partie nord de la collégiale, est toujours juridiquement valide sur les tranches conditionnelles de travaux.

Cependant, les travaux ont été interrompus faute de financement nécessaires pour poursuivre le projet global. Les études initiales du bâtiment demeurent une base solide. Toutefois des évolutions

ont eu lieu depuis celles-ci, il apparaîtrait nécessaire de les compléter par une mise à jour pour 2025 de manière à mieux appréhender les phases conditionnelles et les compléter le cas échéant.

Nous veillons particulièrement à ce que cette démarche soit validée par l'ensemble de nos partenaires notamment la Référente Territoriale du Contrôle Scientifique et Technique du Patrimoine, Madame Médaille.

Notre priorité pour 2025 serait de poursuivre la restauration des zones nécessitant une intervention, tout en adoptant une approche réaliste et adaptée aux contraintes budgétaires. Les orientations de la loi de Finances 2025, que nous n'avons pas encore reçues, nous imposent une gestion et une anticipation rigoureuses mais également une communication prudente pour répondre aux exigences des financeurs.

Actuellement, le montage des dossiers en lien avec le patrimoine est assuré par le service des Affaires Culturelles, en lien étroit avec la Direction des finances et sous le regard attentif de la Direction générale. Nous travaillons également en collaboration avec des partenaires extérieurs, lors de la visite de Monsieur Édouard de Lamaze, Vice-président de la Région en charge du patrimoine, les échanges ont permis de confirmer l'intérêt de la Région pour ce projet. Nous avons reçu des retours encourageants quant à un possible soutien financier, bien que les modalités précises restent à finaliser.

État des études pour l'église Saint-Sauveur

Concernant l'église Saint-Sauveur, des études sur le bâti et l'orgue Ingoult ont été engagées cette année afin d'identifier les interventions prioritaires. Ces études sont essentielles pour établir un diagnostic précis et permettre de monter des dossiers de demande de subventions auprès des partenaires financiers, notamment la Région.

Nous devons compléter ce travail afin de finaliser les études par un sondage géotechnique qui est actuellement précédé d'une prescription de diagnostic archéologique. Cette prescription officialise l'intervention d'organismes tels que la MADE ou l'INRAP pour les sondages.

Sur le plan du calendrier, quelques mois d'attente sont à prévoir après la réception de la prescription de diagnostic. Les fouilles sont estimées pour début 2025 (janvier ou février), la MADE ou l'INRAP intervenant généralement dans un délai de trois mois après la prescription.

Le rapport de fouilles, essentiel pour poursuivre les études avec l'agence GOUTAL, devrait être disponible trois à quatre mois après la fin des travaux archéologiques. En conséquence, nous estimons que l'ensemble des études pourra être finalisé d'ici juin ou juillet 2025.

L'objectif global demeure de combiner les efforts de la Région, de l'État et de la commune pour une intervention coordonnée.

Rapport de Madame Médaille de la DRAC

Enfin, le rapport de Madame Médaille, référente territoriale de la DRAC, est un document de travail interne utilisé pour orienter nos actions. Nous sommes toutefois disposés à vous en fournir une synthèse reprenant les points essentiels et les recommandations formulées.

Nous sommes parfaitement conscients de l'urgence de la situation et nous nous sommes engagés à continuer à mobiliser tous les moyens disponibles pour la préservation de notre patrimoine.

Je vous rassure, Madame SEGUELA, j'y pense le matin, j'y pense l'après-midi, j'y pense le soir et ça m'arrive même d'y penser la nuit.

F. DUCHÉ : Merci, Jean-Philippe. Pour compléter le propos, le point d'avoir recours à la personne en charge, pas l'agence de la ruralité, mais de l'aide aux communes à l'agglomération, n'a pas de sens. Nos propres services sont des services dédiés plutôt pour des petites communes qui ne savent pas faire l'ingénierie financière et tous nos services de la collectivité sont en capacité. Le vrai sujet, c'est le sujet de l'argent. On ne va pas se mentir. On a parlé tout à l'heure du projet de loi de finances. Je vous rappelle, vous l'avez peut-être lu dans la presse, que l'impasse budgétaire à l'heure où je vous parle au niveau du département pour boucler le budget est de 50 millions d'euros pour cette année. 50 millions d'euros sur un budget de 700 millions d'euros, c'est-à-dire un peu moins de 10 %, mais c'est absolument énorme. L'impasse budgétaire sur la région est dramatique également, au point que le président Morin a décidé de rabioter des contrats de territoire de moins 15 % sur l'ensemble de la région. Et puis moi, j'attends de voir effectivement ce qu'il y aura dans le projet de loi de finances, à la fois en montant de DETR, donc dotation d'équipements des territoires ruraux, ou en montant de DSIL. Et nous avons une réunion vendredi avec Monsieur le Préfet sur le sujet, qui est membre de la commission de la DETR, et de savoir aussi quels seront les crédits affectés à la culture, à la DRAC, parce que comme nos églises sont classées, c'est la DRAC qui finance derrière. Et on le sait par habitude, c'est généralement une grande habitude de l'État, c'est que la variable d'ajustement du budget de l'État a souvent été la culture dans ce pays, au grand détriment du reste, et c'est en cela que je reboucle avec cette notion nécessaire d'avoir une réflexion de fond sur le régalien, sur un certain nombre de sujets dans ce pays, parce qu'à un moment, on fait n'importe quoi et on fait de l'essaimage, ce qui n'est jamais bon. Mais on vous rassure, les situations des églises, alors moi, je n'en rêve pas toutes les nuits, tous les matins, tous les jours, parce que j'ai tellement de sujets dont je rêve, je ne m'inflige pas à l'église en plus, je laisse Jean-Philippe s'infliger cela, mais effectivement, ne serait-ce que des problématiques de sécurité des biens et des personnes, et c'est pour ça qu'effectivement, la balustrade n'était pas un sujet anodin. Je suis monté moi-même sur le toit de l'église pour aller voir la balustrade, et j'avais juste à pousser du doigt pour la faire tomber. Je préfère effectivement qu'elle tombe sereinement plutôt qu'elle tombe sur quelqu'un qui passerait en dessous. Ça, ça fait partie évidemment des obligations. Donc, on est évidemment extrêmement mobilisés sur ce sujet, mais je vous le dis aussi, on a un vrai problème d'argent et un vrai problème de phasage de travaux. Il ne faut pas non plus se leurrer, on sera obligé de prioriser entre nos deux églises les plus importants travaux. C'est pour ça qu'on a besoin de ces études et ces diagnostics complémentaires.

M. SEGUELA : Si je peux me permettre la Région, quand elle va regarder les diagnostics, je pense qu'elle va privilégier la Collégiale et pas Saint-Sauveur.

F. DUCHÉ : Je pense aussi.

M. SEGUELA : Parce que, je pense que ça va être fait comme ça, qu'elle va dire que Saint-Sauveur, relèvera plutôt des fonds d'État, de la mission Bern. Sur la collégiale, elle interviendra, mais je pense que sur Saint-Sauveur, malheureusement, elle n'interviendra pas. Et c'est vrai que vous avez certainement reçu ce superbe courrier de M. Morin qui dit qu'il doit trouver 150 millions d'euros en trois ans et que, donc, là, il diminue chaque aide de 15%, voire même, il a dit qu'il en supprimerait un certain nombre.

F. DUCHÉ : Bien sûr. Ça renvoie aussi à la façon dont aujourd'hui sont financées les collectivités locales. On les a déconnectées d'une part d'imposition, on les a reliées à la TVA en escomptant, et je vous dis ça parce que le Département de l'Eure est confronté à cela, les prévisions de TVA, elles sont liées à la consommation, elles sont liées donc à l'activité économique de Monsieur et Madame Tout-le-Monde. Quand on est dans un repli et quand on est dans des effets récessifs, on consomme moins, donc on a moins de recettes et entre les notifications que nous avons eues de TVA potentiellement récupérables et la réalité pour le Département de l'Eure, c'est moins 8 millions d'euros sur l'année. Donc c'est la

même chose et ça met en grande difficulté beaucoup de départements qui se sont beaucoup exprimés sur le sujet, alors même jusqu'à menacer de ne plus verser le RSA, etc., ce que je trouve un tout petit peu excessif, me semble-t-il, de prendre en otage des gens qui en ont quand même besoin, les régions sont rigoureusement dans la même situation avec ces problématiques de TVA derrière. Voilà. Donc on a répondu sur le sujet. Je vous laisse poser votre troisième question puisque nous en avons six et donc on ne va pas faire plus de temps de conseil aux questions que sur l'ordre du jour.

Question 3 : Les problèmes de travaux dans la ville

Nous nous interrogeons sur les fuites de toiture qui ont encore eu lieu en octobre dans l'école Georges Pompidou. Que s'est-il passé comment est-ce résolu ?

La remise en état des trottoirs au Petit Andely souhaitée par tous est effective ou presque. Comme à chaque fois qu'il y a des travaux on a des surprises et ce fut le cas avec les bordures de trottoirs qui se sont effondrées. Quel est le coût total de la facture ?

Réponse du Maire :

Sur la fuite sur l'école Pompidou, il s'agit de la toiture qui avait été faite en phase 1. Donc, qui remonte déjà à quelques années. Le problème a été identifié, traité et rentre dans la garantie décennale. Donc, ça a été réglé très rapidement. Nous n'avons plus de fuite sur le reste de la toiture qui a déjà été traitée et qui nous a coûté quand même quelques centaines de milliers d'euros de frais de toiture. Donc, c'est passé. Et je vous remercie d'avoir posé cette question, ce qui me permet de rappeler que l'entretien et la réhabilitation de nos bâtiments scolaires a été la priorité puisque l'on a investi dessus en 2024 1 million d'euros, avec notamment la problématique Marcel Lefevre, la réfection de la toiture à Blanchard et la dernière phase de la toiture à Pompidou. Sur la partie des trottoirs du Petit Andely, merci de dire que c'est bien. Ça fait toujours plaisir à entendre et c'est vrai. C'était une réaffectation d'une enveloppe qui était initialement dédiée rue des Déportés Martyrs après l'enfouissement des lignes qui n'a pas pu se faire parce que les services du siège sont un peu en retard et donc on a préféré décaler. Effectivement, on a eu quelques surprises. Le coût de l'opération de la phase 1, ce qui vient d'être réalisé, nous sommes à 152 000 euros et nous finaliserons l'intégralité des trottoirs en 2025 avec une finalisation de l'opération. Je vous en parlerai, mais nous aurons l'occasion d'en reparler au rapport d'orientation budgétaire, évidemment, en fonction de ce que nous allons avoir comme dotation, etc. Donc, nouvelles bordures, mise en œuvre d'un béton désactivé, reprise en enrobée des parties abîmées sur la chaussée découlant de ces travaux. Ça, c'est ce qui était remis. Et l'entreprise a un peu plus détérioré l'enrobé qu'elle ne l'avait anticipé. Ça n'a eu aucun impact sur le coût. D'ailleurs, on reste dans l'enveloppe qui était dédiée de toute manière aux travaux.

Question 4 : Les affichages libres

Certes vous avez mis en ville des panneaux d'affichage libre mais ils sont positionnés de manière à ne pas être lisible comme par exemple sur la rue Jacques Ibert. Est-ce volontaire ou bien comptez-vous faire quelque chose pour qu'ils soient visibles ?

Réponse du Maire :

Nous remplissons nos obligations en la matière. Vous connaissez la difficulté que j'ai avec cette obligation légale, mais je la respecte parce que je trouve que c'est de la pollution et de la pollution visuelle. Je vous rappelle que c'est de l'affichage libre, donc c'est censé être à destination et d'ailleurs, il y a un règlement dessus pour les associations pour se faire connaître, etc. Et effectivement, elles sont souvent inondées d'affiches syndicales, je ne peux pas leur en vouloir, il faut faire passer des messages, d'affiches politiques également. D'ailleurs, le candidat que vous souteniez au premier tour des législatives a beaucoup collé sur les panneaux libres en toute illégalité et pas d'ailleurs que sur les panneaux libres, aussi sur les compteurs EDF, etc. J'ai noté un certain nombre de points où vous n'avez pas franchement respecté la règle et moi, je trouve que ça, non, mais je lui dirais, on se voit demain soir, je lui redirais demain soir de la même manière. Généralement, je n'ai pas besoin de petits télégraphistes pour dire les choses directement en face des gens. Voilà, je pense que c'est une communication désuète, que ce sont des obligations désuètes, aujourd'hui qui sont contournées. Si les gens encore respectaient, moi, je suis prêt à réfléchir, à modifier les choses si c'était vraiment respecté. Comme nous ne pouvons pas ni faire des contraventions aux gens, puisqu'évidemment, ils ne restent pas. Les affiches ne sont d'ailleurs souvent pas légales, non signées, il n'y a pas de mention d'imprimeur, etc. On ne peut même pas rattraper les gens derrière. Donc, les panneaux resteront là. Moi, je ne suis pas d'accord avec vous parce que ce panneau-là, c'est mon panneau préféré, celui que vous avez indiqué. Je passe devant quand je prends la route pour aller à l'hôpital. Je regarde toujours le panneau pour voir ce qui est collé dessus. On ne sait jamais. Peut-être que vous auriez été collé un soir, « Vive Frédéric Duché » par inadvertance. Et donc, je regarde quand même si vous n'avez pas changé d'avis sur le sujet. Donc, on le voit. Objectivement, on le voit.

Question 5 : le centre culturel des Andelys médiathèque et tiers lieu.

Une étude de programmistes a été faite pour son implantation en face le Cinéma. Le cabinet d'études recruté n'a pas contacté en amont l'architecte des bâtiments de France ce qui est un pré requis en général donc ce cabinet a rendu un projet non viable car il avait omis que la maison dite du cadastre était un élément de la reconstruction donc protégée. Il faut donc recommencer. Où en est-on ? Cela va coûter un delta de combien ?

Réponse du Maire :

Je vais répondre. Ça concerne, avant tout, les Andelysiens cet équipement. Bon, le programmiste qui a été recruté, on ne peut pas dire qu'on soit, franchement, très satisfait de ce qui a été rendu aujourd'hui, d'où, effectivement, même si, je me permets de vous reprendre sur le sujet, il n'y a pas

d'obligation de consulter l'architecte de bâtiment de France avant, l'architecte de bâtiment de France donne un avis et en fonction des architectes des bâtiments de France, ils donnent un avis à posteriori quand ils ont le dépôt. Il y en a certains qui vous disent non, je n'ai pas d'avis à donner, je ferai l'avis lorsque j'aurai l'intégralité de dossier. Nous avons des habitudes de travail, avec France POULAIN que nous aimons particulièrement puisqu'elle a quand même un périmètre où elle donne un avis à peu près sur tout sur la ville, qui est dans la consultation et effectivement, il y a eu un loupé sur ce sujet-là. C'est un loupé, ça arrive sur les vicissitudes des dossiers. Donc, nous avons redemandé, j'ai plus particulièrement redemandé au service de reprogrammer une réunion avec l'architecte de bâtiment de France sur le sujet qui a eu lieu il y a 2-3 semaines de mémoire qui permettent de redéfinir un projet et aujourd'hui, tous les services de l'agglomération sont parfaitement au courant que ce sujet me paraît prioritaire pour la ville, non pas uniquement sur le lieu médiathèque/lecture publique mais aussi d'une école de musique digne de ce nom sur la ville. Je ne supporte plus de passer devant l'ancienne école de musique aujourd'hui parce que je trouve qu'on donne des conditions d'enseignement qui ne sont pas dignes aux élèves dans le cadre d'un conservatoire de musique à rayonnement intercommunal. Donc, ils ont bien compris qu'il y avait une urgence donc ils sont en train de finaliser la copie avec le programmiste pour après déclencher ce qu'on appelle la phase de maîtrise d'œuvre et d'avoir un architecte qui permette de délimiter. Je pense que parfois tous ces cabinets d'études qui gravitent autour des collectivités se font parfois beaucoup plaisir. Moi, je n'ai pas demandé un bâtiment avec une signature d'un architecte international. Je veux juste du propre, du fonctionnel et qui réponde aux missions parce qu'entre le bâtiment où on se fait souvent plaisir avec un architecte et les finalités qui sont la diffusion de la lecture publique et la diffusion de l'enseignement musical et artistique sur la ville, je préfère privilégier le fond que la forme et les boîtes dans lesquelles ce sera. Si on peut faire pas moche, c'est quand même mieux. On n'est pas obligé de faire moche. Cette maison du cadastre, honnêtement, pour moi, elle ne m'apparaît pas comme une signature. Mais après, je ne suis pas architecte des bâtiments de France et je respecte toujours les avis des services de l'État sur ces sujets-là. Pour moi, elle ne posait pas de difficultés et en revanche, je vous dis, ça va avancer rapidement parce que j'ai souhaité qu'on puisse aller le plus rapidement possible et j'ai une réunion de direction demain à l'agglomération sur le sujet notamment de cet équipement qui n'est à la fois peut-être pas encore attendu mais qui sera, j'en suis certain, extrêmement fréquenté lorsqu'il aura été ouvert.

M. SEGUELA : Donc, en fait, là, on reprend un programme différent ?

F. DUCHÉ : Non, on travaille toujours avec le même programme. Non, je n'ai pas l'habitude d'avoir un carnet de chèques où quand le mec ne me plaît pas, on le met dehors, on en reprend un autre et on repaye le truc. Il a une mission. Sa mission, c'est de me faire un programme. Tant qu'il n'a pas réussi à faire son programme, il est dans l'enveloppe de sa mission. Je ne vais pas changer de cheval en pleine course. Ça n'existe pas. Je n'ai jamais vu de jockey sauter de cheval en pleine course.

M. SEGUELA : Mais là, vous lui avez montré votre mécontentement par rapport à ce qu'il avait produit.

F. DUCHÉ : Oui absolument. Mes équipes et l'architecte ont fait une réunion durant laquelle ils lui ont expliqué parce que France POULAIN est la grande prêtresse de l'architecture mais au moins elle est très pédagogue et donc elle prend des feuilles, des papiers, des crayons de couleur et elle explique ce qu'elle veut en disant ça, c'est mieux que ça. Donc ça a été fait et maintenant ils doivent dérouler le fonctionnel. Après, je veux bien qu'on essaye de caricaturer tout si ce n'est que par exemple sur la création d'un équipement de lecture publique on nous impose des mètres carrés. C'est-à-dire le référentiel lecture publique c'est 0,7 mètre carré par habitant du territoire concerné. Ce qui fait que parfois vous avez des équipements et je pense qu'il faut aussi s'interroger là-dessus sur la lecture publique. Nous sommes, vous et moi, d'une génération qui aime le livre et qui avons besoin de le

tenir entre les mains. La nouvelle génération, elle est plutôt sur TikTok. D'ailleurs, les jeunes hommes politiques qui sont plus souvent sur TikTok mais qui ont écrit des livres aussi récemment d'ailleurs. Donc il faut qu'on adapte aussi un petit peu les choses. Pardonnez-moi, je me fais plaisir.

Question 6 : reconstruction du collège Roger Gaudeau

Nous savons que les collèges sont de la compétence départementale mais certains Andelysiens s'interrogent sur le devenir du collège Roger Gaudeau. Comme vous avez plusieurs mandats, nous vous livrons leurs questionnements : y aura -t- il encore deux collèges alors que la population départementale baisse ? Si oui, vous parlez de travaux qui débutent en 2025 mais avec quel projet architectural et quel temps maximum de travaux ? Vous avez évoqué une cantine de 1000 couverts, serait-ce pour regrouper les demi-pensionnaires des deux établissements ?

Réponse du Maire :

Très bien. On va rester sur GAUDEAU, on ne va pas aller sur Rosa PARKS. Le collège Roger GAUDEAU fait partie du prochain plan pluriannuel d'investissement du Département qui vise, je crois que le dernier PPI, c'était 200 et quelques millions d'euros, à reconstruire, réhabiliter un certain nombre de collèges. L'objectif de la vice-présidente Florence GAUTHIER, c'est qu'au terme du mandat, c'est-à-dire 2028 du mandat Départemental, il n'y ait plus un seul collège Pailleron dans le Département. Parce que, il faut quand même le dire, c'est assez scandaleux de continuer à avoir des collèges Paillerons dans le Département quand on sait ce que peut représenter un incendie dans un collège Pailleron et on ne va pas refaire la messe, vous la connaissez comme moi. Donc, là-dessus, il est prévu de reconstruire le collège. De se dire, est-ce qu'il y a eu une anticipation ? Oui, ma bonne dame, évidemment, on fait toujours des projections et des anticipations. On a d'ailleurs regardé avec beaucoup d'attention, ce que je disais lors d'une intervention ce matin à des élus, c'est qu'il faut regarder les études démographiques d'ici à 2070, qui sont les études de l'INSEE Normandie sur la région et dont d'ailleurs, nous aurons prochainement une étude plus approfondie sur le Département de l'Eure. Elle dit quoi, cette étude ? Elle dit que d'ici à 2040-2050, on va perdre un tiers de la jeunesse et qu'on va doubler les plus de 80 ans sur le territoire départemental. Donc, effectivement, il faut réfléchir à la reconstruction en dimensionnant des équipements de taille qui ne soient pas des collèges cathédraux ou des gros collèges parce qu'on sait que nous ne les aurons pas, ce qui, d'ailleurs, nous fait aussi penser que nous perdrons des élèves dans les classes de primaire, de maternelle et nous perdrons des élèves dans les classes de lycée aussi. Dans tous ces sujets-là, à moins d'être dans le réarmement démographique et donc de refaire des enfants et d'avoir une démographie galopante dans le pays, je ne vois pas comment on en sortira. Je peux chercher toutes les équations possibles. Donc, il faut quand même qu'on ait cette logique-là. Vous dites, est-ce qu'on est sûr d'avoir deux collèges ? Je vous dis oui. Moi, en tant que Maire, j'ai toujours défendu l'idée qu'il fallait conserver deux collèges parce que je n'aime pas et ce n'est plus la norme, les collèges 800 ou les collèges 1000, ce n'est plus la norme, ce n'est pas du bon enseignement qui est fait dedans, ce sont des énormes collèges avec plein de sujets et je vous dirais franchement, regrouper les deux collèges, ça veut dire qu'il faudrait démolir les deux pour en construire un sur quel terrain aux Andelys, je ne vois pas comment on peut faire. Donc, ils ont tout à fait une pertinence. J'ai effectivement parlé de travaux en

2025. Je crains fort qu'il y ait un léger glissement sur le sujet puisque là aussi, nos 50 millions d'euros d'impasse budgétaire rebalayent tout ça. Aujourd'hui, nous sommes dans les arbitrages. Nous avons eu une réunion lundi d'arbitrage. Je pense que la vice-présidente GAUTHIER a convaincu le Président de ne pas toucher au PPI collège. Mais si on nous annonce 70 millions, 80 millions, je ne sais pas comment on peut faire parce que nous avons aussi des obligations qui sont l'aide sociale en France, le RSA, le handicap, etc. Les collèges en font partie mais parfois, on peut, comment dire, avoir une voilure un peu plus stable. Sur la partie quel projet architectural, quel temps maximum de travaux, c'est un peu en avance de phase pour tout vous dire. La lettre de mission a été confiée à la SPL, campus de l'espace, pour qu'elle puisse faire la réflexion autour, c'est-à-dire tout ce qu'on appelle programmation, qui sera faite en liaison avec évidemment la communauté éducative. Et je sais que la principale, Madame DARDILLAC, connaît bien les sujets de travaux puisqu'elle vient d'un établissement qui a fait l'objet d'une reconstruction et donc elle a suivi tout ça. Donc ils seront évidemment associés sur le sujet. Et le temps maximum de travaux, on était, alors c'est un sujet qui a été longuement débattu mais qui n'est pas encore totalement terminé parce qu'il va falloir faire par phase, c'est de la démolition, reconstruction et donc il va falloir faire par phase qui sera un peu plus long. Sinon, la seule option que le Département a, mais qu'il n'a pas retenu aujourd'hui, c'est d'avoir de la classe mobile, ce que vous avez connu au lycée, le temps des travaux pour gagner du temps. La première des priorités serait de toute manière à l'intérieur de reconstruire la restauration. Et sur les 1 000 élèves, les 1 000 couverts, je ne sais pas où vous avez trouvé ce chiffre, je ne crois pas avoir dit ça parce que pour moi, ça ne fait pas partie des priorités, même si nous nous interrogeons sur l'absence de restauration scolaire sur Rosa Parks, mais aujourd'hui, comment expliquer ça, il y a une forme de normalisation des rapports entre les directions d'établissement qui fait que c'est moins prégnant que ça ne l'a été dans le passé. Et ce qui est fait par le bistrone correspond tout à fait à la philosophie gastronomique.

M. SEGUELA : Gastronomes.

F. DUCHÉ : C'est pareil, bistrone, gastronomes. Ça correspond tout à fait à la philosophie d'une part de la loi Egalim, du fait de travailler des produits du secteur et en plus de ça, c'est plutôt particulièrement bon. A chaque fois que j'emmène des élus visiter et discuter autour de ces sujets-là et qu'on va déjeuner là-bas, ils sont toujours ébahis de ce qu'ils mangent. La dernière fois, il y avait des crevettes, il y avait des fruits de mer. Tout ça dans un prix très contenu. Donc, ça me permet important de rendre hommage aussi à ce qui est fait sur la restauration de cet établissement, même s'il ne dépend pas du Département mais de la Région.

M. SEGUELA : Hier, au conseil d'administration du lycée, nous avons acté que les relations étaient plus normalisées.

F. DUCHÉ : Je crois. Vous savez, ça tient souvent aux hommes et aux femmes qui dirigent l'état des relations entre les uns et les autres et pas forcément aux institutions.

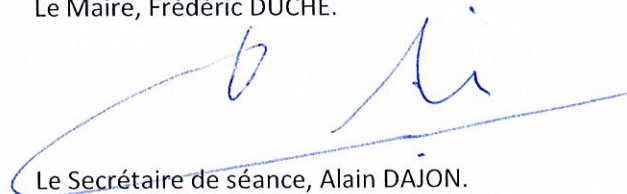
REMERCIEMENTS

- Les bénévoles du Centre des Restos du Cœur Des Andelys remercient Monsieur le Maire ainsi que tout le Conseil Municipal pour le geste de générosité qui vient d'être concrétisé en faveur de leur association (versement des résidus métalliques). Cette somme contribuera à l'amélioration de l'accueil des personnes nécessiteuses inscrites dans leur structure.

- La présidente et les membres de l'association SORESO souhaitent exprimer leur profonde gratitude à Monsieur le Maire ainsi qu'à l'ensemble du Conseil Municipal pour l'attribution du reversement des résidus métalliques du crématorium. Ils sont honorés de pouvoir compter sur votre soutien et s'engage à faire le meilleur usage possible de cette somme pour le bien-être du public qu'ils accompagnent.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h27.

Le Maire, Frédéric DUCHÉ.



Le Secrétaire de séance, Alain DAJON.

